

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 46 (1901)
Heft: 4

Artikel: Un nouveau thème tactique
Autor: Feyler, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337867>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN NOUVEAU THÈME TACTIQUE

Nous nous proposons de soumettre à l'étude de nos camarades un nouveau thème tactique. Mais, auparavant, terminons la discussion du précédent. Sur un point, en effet, nous prenons la liberté de n'être pas en complet accord avec M. le lieutenant-colonel de Loys.

Le lieutenant-colonel A., dit-il, n'aurait probablement pas donné un ordre de mouvement ; il se fût contenté, le 20 mai au soir, d'un ordre de rassemblement, et aurait attendu pour formuler l'ordre de départ les rapports de sa cavalerie.

C'est possible. Mais la tâche que nous avions proposée était un ordre de mouvement, c'est donc l'ordre de mouvement qu'il fallait rédiger, cela avec les seuls et très incomplets renseignements indiqués dans le thème.

Nous pouvons admettre en effet, et ce sera souvent le cas dans la pratique, même le plus souvent, qu'au moment du départ nous n'en saurons pas davantage que le soir du 20 mai le lieutenant-colonel A. Si active et bien stylée que soit la cavalerie, elle peut ne pas parvenir à percer le réseau des patrouilles ennemis ; d'ailleurs la nuit se prête mal à l'observation ; le chef du détachement sera donc sans informations plus précises. Restera-t-il à Vuittebœuf à attendre des rapports qui peut-être ne lui parviendront jamais ? Nullement. Il a l'ordre de couper la voie ferrée à Yverdon ; il partira pour Yverdon, et son ordre de mouvement sera basé sur les imparfaites données qu'il possède et sur les déductions que par le raisonnement il lui aura été possible d'en tirer.

Cela dit, de la discussion à laquelle a donné lieu notre thème, et de l'article si intéressant et si instructif de M. le lieutenant-colonel de Loys, nous croyons pouvoir tirer une conclusion générale que ratifieront sûrement tous nos camarades. Il est de la plus haute nécessité que tout officier qui peut être chargé de commander un détachement combiné soit appelé à des écoles ou services des armes autres que celle dont il sort. Sans doute, nous avons déjà les écoles centrales où est étudiée la tactique des différentes armes, et où les

officiers de toutes armes travaillent en commun sur le terrain.

Cela n'est pas suffisant. Il faut un stage plus complet.

Ce stage existe déjà partiellement pour les lieutenants-colonels d'infanterie appelés à tour de rôle à suivre une école à feu de l'artillerie. Il faudrait parfaire ce programme. Depuis le grade de major, tout officier d'infanterie devrait être tenu de suivre un cours tactique de cavalerie. De même, des cours semblables devraient être créés dans l'infanterie, auxquels seraient convoqués les officiers supérieurs des autres armes. On compléterait ainsi l'instruction reçue dans les écoles centrales et la cohésion entre les armes y gagnerait grandement. Les frais de cette instruction complémentaire seraient amplement compensés par les progrès qui en résulteraient dans la conduite des unités supérieures.

* * *

Et maintenant passons à un nouveau thème. Voici celui que nous soumettons à l'étude de nos camarades :

Thème.

Des forces ennemis de toutes armes, évaluées à une division au moins, se rassemblent dans le pays de Gex. Des patrouilles de cavalerie ont été aperçues près de Crassier et au sud de Divonne ; elles n'ont pas encore franchi la frontière.

Un détachement combiné (lieutenant-colonel A), venant d'Yverdon, est engagé le 1^{er} mai 1901 sur la route Orbe-La Sarraz. Il reçoit l'ordre d'être rassemblé le 2 mai à 2 heures après-midi au Nord de Ballens pour y opérer sa jonction avec la 1^{re} division venant de Lausanne.

Lorsqu'à 5 heures du soir la pointe d'infanterie du détachement atteint la bifurcation des routes Arnex-Pompaples Croy-Pompaples, le lieut.-colonel A se décide à cantonner dans les localités de La Sarraz, Pompaples, Orny, Arnex. Avant-postes sur la ligne : dès et y compris la bifurcation de la route La Sarraz-Chevilly et du chemin Eclépens-Chevilly, passant par la cote 475, jusqu'à Eclépens. Carte 1 : 100000.

Le détachement est composé des troupes suivantes : 5^e régiment d'infanterie, bataillon de carabiniers 2, escadron 4, un groupe du 2^e régiment d'artillerie de campagne (bat. 10 et 11), ambulance 6.

Travail à exécuter.

1. Dispositif de marche du détachement le 1^{er} mai 1901.
2. Cantonnement du détachement pour la nuit (moins les avant-postes. Indiquer seulement les troupes formant ces derniers).
3. Dispositions prises par le lieutenant-colonel A pour le 2 mai.
4. Exposé des motifs.

Délai de livraison : 30 avril.

F. FEYLER, major.